

Conclusions d'enquête publique

La demande d'autorisation
au titre de la Loi sur l'Eau
et la déclaration d'intérêt général

Restauration hydromorphologique
de la Trye et du Fossé de la Sucrierie
présentée par le
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et
d'Entretien de la Trye et de ses affluents

Edith LEGRAND
Commissaire enquêteur

Novembre
2014

L'enquête publique sur la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et sur la déclaration d'intérêt général porte sur la restauration hydromorphologique de la Trye et du Fossé d'Hynu (ou Fossé de la Sucrierie).

Elle a été prescrite par monsieur le Préfet de l'Oise pour une durée de 31 jours du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2014 sur demande du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Trye et de ses affluents regroupant les communes de Bailleul sur Thérain, Bresles et Hermes. Deux permanences ont eu lieu à Bailleul sur Thérain, siège du SIAE de la Trye, et une permanence ont été tenues à Bresles et Hermes soit 4 permanences.

Elle s'est déroulée sans incident dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Le public a été intéressé par cette enquête publique : toutes les permanences ont été fréquentées. Les registres d'enquête publique ont été utilisés soit 17 personnes ont laissé des observations.

J'ai pu constater sur place par ma visite du 17 juillet 2014 l'état dans lequel se trouve la Trye et le Fossé de la Sucrierie : berges instables et fort pentues, très peu de poissons, faible débit de l'eau, envasement important... Le lit mineur de la Trye et de ses affluents a été fortement modifié au cours du temps. L'état du cours d'eau et de son principal affluent ne correspond pas à la réglementation en vigueur.

Pour moi, je vois de nombreux avantages à ce projet de restauration hydromorphologique de la Trye et du Fossé de la Sucrierie :

- la modification forte de la forme des berges et du lité d'écoulement sur tous les secteurs par terrassement des berges et dévasement du fond du lit mineur ;
- la création de méandres du lit d'écoulement pour créer des profils de vitesse d'écoulement non uniformes ;
- la diversification granulométrique du fond du lit d'écoulement par apport de matériaux plus grossiers ;
- la création d'annexes hydrauliques (là où le foncier permet de le faire) ;
- la remontée de la ligne d'eau pour accentuer le caractère humide ;
- la végétalisation des zones terrassées (selon trois bases définies) et les plantations ponctuelles d'arbres et d'arbustes.

Je ne perçois que peu d'inconvénients à ce projet sauf durant la phase des travaux :

- l'émission de matières en suspension dans l'eau ;
- la destruction d'habitats naturels ;
- le dérangement d'espèces animales.